

pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

**SYNTHÈSE** 





pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville **SYNTHÈSE** 

## LA DÉMARCHE

LE MONDE ASSOCIATIF JOUE UN RÔLE ESSENTIEL

DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV).

EN TANT QU'ESPACES DE PARTICIPATION CITOYENNE, LES ASSOCIATIONS

CONSTRUISENT LEURS ACTIONS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES,

EN APPORTANT NOTAMMENT AUX HABITANT.E.S DES SERVICES ESSENTIELS

À LEUR QUALITÉ DE VIE.

Néanmoins, les associations doivent faire face à une augmentation des besoins sociaux et cela dans un contexte socio-économique, sanitaire et humain qui se crispe davantage car marqué par l'épidémie de COVID-19. En effet, même si elles continuent d'agir pour la cohésion sociale, force est de constater que la crise sanitaire a des conséquences importantes pour les associations, d'autant plus pour celles intervenant dans ces quartiers, avec une perte de revenus significative (38 % contre 29 %) ou encore une baisse des ressources des cotisations (34 % contre 27 %) 1.

Conscient des enjeux auxquels font face les associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Le Mouvement associatif a initié une démarche d'échanges, de réflexion et de travail, s'appuyant sur un collectif d'acteurs associatifs et animé par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, dans un double objectif:

- Soutenir et valoriser l'action des associations au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Y renforcer les coopérations inter-associatives pour mieux répondre de façon coordonnée et concertée aux besoins des territoires et aux attentes des habitant.e.s

Cette démarche a d'abord donné lieu à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques « L'interassociatif au service de la proximité » pour permettre une meilleure connaissance et un essaimage des actions menées au sein des QPV. Puis à la rédaction d'une charte de coopération inter-associative favorisant la relation partenariale entre les associations intervenant dans ces territoires, charte signée, 2 mois après son lancement, par plus de 100 associations.



<sup>1 -</sup> Enquête « COVID-19 : où en sont les associations ? », Le Mouvement associatif et le RNMA, en lien avec Recherches et Solidarités et la DJEPVA et en partenariat avec le CNEA et France Générosités — Juin 2020 - en savoir plus : https://lemouvementassociatif.org/covid19-enquete2/



Le collectif porte aujourd'hui 16 propositions pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à destination des pouvoirs publics nationaux, des pouvoirs publics territoriaux et des acteurs associatifs, et ce autour de 4 points :



-1-

# SOUTENIR LES PETITES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

- 11 -

GARANTIR L'EXPRESSION ET LA PLACE DES ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES

- III -

FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANT.E.S

- IV -

PERMETTRE UNE MEILLEURE COOPÉRATION ENTRE ASSOCIATIONS ET ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville **SYNTHÈSE** 

## LES PROPOSITIONS

## SOUTENIR LES PETITES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

•

Améliorer l'accès des petites associations aux postes FONJEP et Adultes-Relais via une amélioration des dispositifs d'information concernant ces aides, une augmentation des dotations des postes FONJEP et une harmonisation des critères d'attributions

.4.

sur les territoires.

Soutenir la création d'emplois d'utilité citoyenne afin de contribuer au maintien des services de proximité pour tous et d'activités dans les territoires et répondre au besoin de soutien des projets associatifs dans tous les secteurs.

.7.

Mieux informer sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la fonction employeuse par la création et diffusion d'outils d'information sur les dispositifs existant et l'organisation de conférences locales et/ ou régionales. .2.

Mener une réflexion sur la transposition de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur en proposant aux associations dont l'utilité sociale n'est plus à prouver de porter demain les emplois créés.

.5.

Généraliser la sécurisation pluriannuelle des financements d'objectifs pour permettre aux associations de sécuriser leurs actions dans la durée et ainsi poursuivre leurs missions d'intérêt général sur les territoires

.8.

Simplifier les demandes de subventions pour les petites associations notamment par la suppression des dossiers en ligne pour les demandes inférieures à 5000 € et le maintien du recours au dossier papier en cas de dysfonctionnement des plateformes administratives.

.3.



Renforcer les liens entre associations et conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) par la co-construction de projets communs, la mise en réseau d'acteurs et de ressources, la relocalisation au plus près des territoires pour un service public de qualité, dans l'intérêt des habitant.e.s.

.6.



Encourager la mutualisation d'emplois en mettant en place les leviers fiscaux via notamment le rétablissement de l'exonération de TVA dans le cadre des mises à disposition de personnel pour des motifs d'intérêt public ou social supprimé par l'administration fiscale en 2016.



ÉTAT





### GARANTIR L'EXPRESSION ET LA PLACE DES ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES



Accompagner les associations non fédérées dans l'accueil de volontaires en service civique par une meilleure information et un accompagnement dans l'accueil de jeunes, la possibilité de recourir à l'intermédiation en s'appuyant notamment sur des initiatives existantes telles que les KIOSC.

#### 16 PROPOSITIONS

pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville **SYNTHÈSE** 

#### LES PROPOSITIONS

- 111 -

### FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANT.E.S

.10.

.11.

.12.

)

Faire des conseils citoyens de véritables instances de démocratie, accessible à tout.e.s les citoyen.ne.s via la mise en place d'une animation de réseau nationale en lien avec les initiatives locales de soutien aux conseils citoyens et la mise en relation des différents acteurs qui interviennent actuellement en soutien au service d'une stratégie.

S'appuyer sur l'expérience et l'évaluation des premières Tables de quartier pour multiplier leur nombre, et leur donner les moyens de leur existence. Mettre en place le Fonds d'initiatives citoyennes (FIC) dans les quartiers populaires afin de construire et de garantir le pouvoir d'agir des personnes les plus éloignées du débat public et des lieux de décision.

.13.



Proposer des missions de Service Civique accessibles, créant du lien entre les habitant.e.s et étant utiles à la société, par un accompagnement des structures dans la réflexion et la production d'offres de missions, la diffusion d'information et la mise en place d'un accompagnement à destination des jeunes afin de créer une adéquation entre l'offre et la demande de mission.

ÉTAT





### PERMETTRE UNE MEILLEURE COOPÉRATION ENTRE ASSOCIATIONS ET ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.

.14. .15. .16.

Renforcer le diagnostic partagé et participatif en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales sur un même territoire. Cela passe par une adaptation des contrats de ville aux besoins diagnostiqués localement, un accompagnement des acteurs locaux autour des méthodes de diagnostic participatif et une affirmation de la place des habitant.e.s, des associations de quartiers et autres acteurs légitimés dans leur rôle d'expert.

Encourager la liberté d'initiative des associations en donnant la priorité aux subventions.

Signer et décliner la charte de coopération inter-associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette charte interne au monde associatif, a vocation à créer un nouvel élan et à se décliner pour favoriser davantage de coopérations entre associations intervenant dans ces quartiers. Les acteurs associatifs peuvent signer et décliner la charte éthique à l'adresse suivante : www.lemouvementassociatif.org/charte-cooperation-vie-associative-qpv/

#### LE COLLECTIF















Mais aussi : Afev • Animafac • Article 1 • ATD Quart Monde Comité National de liaison des Régies de quartier (CNLRQ) Concordia • Confédération des MJC de France • F0L93 ID37 • Le Mouvement associatif Centre Val-de-Loire Le Mouvement associatif Hauts-de-France • Secours Populaire Solidarités Jeunesses • Sport dans la ville •

Union Nationale des Missions Locales • Uriopss Normandie • Voisin Malin.





## 16 PROPOSITIONS

pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

**SYNTHÈSE** 

